

Informations *Rapides*



6 janvier 2011 - n° 6 **CONJONCTURE**

■ Indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés – 3^{ème} trimestre 2010

L'indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés (ICHTrev-TS) ; un indice de coût et un indice de charges

L'indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés, remplace l'ICHT-TS de puis janvier 2009

L'ICHT-TS est remplacé à partir de l'indice de janvier 2009 par l'ICHTrev-TS (base 100 en décembre 2008). Comme son prédécesseur, cet indice est essentiellement destiné aux utilisateurs qui ont besoin d'indicateurs de coût du travail dans une clause d'indexation. De ce fait, le nouvel indicateur comme l'ancien est non révisable. Les indices restent mensuels, mais sont publiés chaque trimestre, quel que soit le secteur d'activité.

ICHTrev-TS - Coût du travail

base 100 en déc. 2008

	juil-10	août-10	sept-10	oct-10
Industries mécaniques et électriques	102,4	102,8	103,2	103,6
Industries extractives	102,9	103,1	103,3	nd
Industrie manufacturière	102,5	102,8	103,1	nd
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	102,6	102,8	102,9	nd
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	102,1	102,2	102,2	nd
Construction	103,0	103,3	103,6	nd
Commerce	102,6	102,8	102,9	nd
Transports, entreposage	102,4	102,5	102,7	nd
Hébergement, restauration	104,8	105,3	105,8	nd
Information, communication	102,8	103,0	103,3	nd
Finance, assurance	102,1	102,3	102,5	nd
Activités immobilières	104,7	105,2	105,6	nd
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	100,9	101,1	101,2	nd
Services administratifs, soutien	106,0	106,4	106,7	nd

nd = non disponible

Sources : Acoiss, Dares, Insee

L'indice de charges

Un indice de charges patronales est également publié depuis avril 2010 (base 100 en décembre 2008). Il se distingue de l'ICHTrev-TS par deux caractéristiques : les trois indices mensuels d'un même trimestre ont la même valeur, et il n'y a pas de prévision de cet indice pour les industries mécaniques et électriques pour le premier mois du trimestre suivant. Cet indice de charges mesure l'évolution de la variable « 1 + taux de charges » où le taux de charges est le pourcentage que représentent les charges patronales par rapport au salaire brut.

Il s'agit de la même définition que celle de l'ancien indice de taux de charges, ce qui permettra de raccorder les deux séries plus facilement. Le coefficient de raccordement entre deux séries se calcule et s'utilise de la même manière que pour les indices de coût (cf. *Pour en savoir plus infra* ou la note méthodologique, sur la page internet de cet indicateur).

ICHTrev-TS - Charges seules

base 100 en déc. 2008

	juil-10	août-10	sept-10
Industries mécaniques et électriques	100,3	100,3	100,3
Industries extractives	100,4	100,4	100,4
Industrie manufacturière	100,2	100,2	100,2
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	100,1	100,1	100,1
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	100,2	100,2	100,2
Construction	100,5	100,5	100,5
Commerce	100,2	100,2	100,2
Transports, entreposage	100,1	100,1	100,1
Hébergement, restauration	100,4	100,4	100,4
Information, communication	100,1	100,1	100,1
Finance, assurance	100,2	100,2	100,2
Activités immobilières	100,4	100,4	100,4
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	100,1	100,1	100,1
Services administratifs, soutien	100,2	100,2	100,2

Sources : Acoiss, Dares, Insee

Pour en savoir plus :

Correspondances entre les séries de l'ICTrev-TS et de l'ICT-TS

L'ancien ICT-TS des Industries mécaniques et électriques (IME) est remplacé par un indicateur équivalent, l'ICTrev-TS des IME. Pour prolonger l'ancienne série au-delà de décembre 2008, le nouvel indicateur est à multiplier par le coefficient de raccordement égal à 1,43.

Pour les autres indicateurs, pour lesquels il n'existe pas de nouvelles séries équivalentes, le coefficient de raccordement entre une ancienne série A et une nouvelle série B se calcule en rapportant l'indice de décembre 2008 de la série A sur celui de décembre 2008 de la série B. Il suffit ensuite de multiplier un indice de la série B par ce coefficient de raccordement pour obtenir l'indice de la série A correspondant.

Exemple de calcul de raccordement pour le secteur « Services principalement rendus aux entreprises » :

L'ICT-TS des « Services principalement rendus aux entreprises » de décembre 2008 vaut 142.0. Si l'utilisateur choisit de raccorder cette série à l'une des nouvelles séries, par exemple, l'ICTrev-TS du secteur « Services administratifs, soutien » dont l'indice de décembre 2008 vaut 100, le coefficient de raccordement vaut $142.0/100 = 1.42$.

Pour prolonger l'indexation en janvier 2009, multiplier l'ICTrev-TS du secteur « Services administratifs, soutien » de janvier 2009, qui vaut 100.1, par ce coefficient de raccordement, soit $100.1 \times 1.42 = 142.1$.

- Des données complémentaires (méthodologie, pages internet associées, séries longues...) sont disponibles sur la page HTML de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=74>
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : [G1159](#), [G1160](#)
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Prochaine publication : début avril 2011